Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026_13-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 14 avril 2026

Le mardi quatorze avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Martine BARBÉ, Mme Valérie BRIEUC, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, Mme Nathalie MAUDEZ, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, Mme Sohie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), M. Nicolas MAGNAN (pouvoir à M. Pierre RAMARÉ), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

14/04/26 – 13 – Aménagements communaux – Approbation du projet d'éclairage public de « l'aménagement du placis de la Lanterne »

Le SDE a fait procéder à l'étude de l'aménagement du Placis de la Lanterne au niveau de la « rue de la Gare ».
Le coût total de l'opération est estimé à 36 000,00 € TTC. (Coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), la commune de Broöns est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la Taxe TCCFE de son territoire.
En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la commune s'élève à 21 666,67 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026_13-DE

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public « de l'aménagement du Placis de la Lanterne au niveau de la rue de la Gare présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 36 000,00 € TTC.
- La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 21 666,67 euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.
- Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.
- Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 15/04/2026

Le Maire, M. ***Quentin RENAULT***

